

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET		Date : 19 et 20 septembre 2020.....	
INTITULE DE L'ACTION : Pimp ta cheminée			
DEPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement	350
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	
Boissons et alimentation	150		
Achat de fournitures (3) (à détailler)	410	Autres financements (à préciser)	
feuilles raisin 160g	64		
Matériel de peinture	296	Mémoire du Pile	850
Jerricane	10		
Nappes en paiper	40		
Assurance			
Tracts, affiches			
		Aide demandée au PIC	1060
Taxes (SACEM)			
Divers			
Salaires	1700		
SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES	2260	X	
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	2260	TOTAL	2260

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.